

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20240212-lmc135182-DE-1-1

Date de télétransmission : 16 février 2024

Date de réception : 16 février 2024

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

République Française

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 12 FÉVRIER 2024

DELIBERATION N° 2

**MOYENS GÉNÉRAUX - RÉFORME DE BIENS MEUBLES ET MESURES
DIVERSES**

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L3212-2, modifié par l'article 178 de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 ;

Vu l'article L3123-19-3 du code général des collectivités territoriales, modifié par l'article 1 de la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 ;

Considérant que le Département dispose de 24 sites équipés de cuves à carburant, mutualisées avec d'autres entités publiques, destinés à assurer la réactivité des services opérationnels d'entretien des routes et de défense contre l'incendie ;

Considérant que la convention avec la commune de Saint Auban est arrivée à échéance ;

Vu les délibérations prises annuellement depuis 2018 par la commission permanente en application dudit article, définissant les conditions de mise à disposition de véhicules de service à des conseillers départementaux pour les besoins liés à l'exercice de leur mandat ;

Vu la délibération prise le 1^{er} juillet 2021 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Vu le rapport de son président proposant :

- la réforme de véhicules, matériels, mobiliers et équipements informatiques, hors d'usage ou obsolètes, qui sortiront de l'actif départemental et seront détruits ou cédés à titre gratuit ou onéreux ;
- le renouvellement de la convention relative à l'utilisation mutualisée des cuves à carburant du Département des Alpes-Maritimes avec la commune de Saint-Auban ;
- la mise à disposition de véhicules à des conseillers départementaux pour l'année 2024 ;
- la cession d'un véhicule électrique au SMIAGE ;

Considérant que cette démarche contribue à une bonne gestion des stocks et à l'amélioration des moyens de l'administration pour mener à bien ses missions ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale et SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) Concernant la réforme et la cession des biens meubles :

- d'autoriser le président du Conseil départemental, au nom du Département à :
 - procéder à la réforme et sortir de l'inventaire départemental les biens départementaux désignés dans les annexes 1, 2 et 3 ;
 - confier les véhicules désignés en annexe 1 à un centre agréé de vente aux enchères publiques qui procèdera à leur vente conformément à la réglementation ;
 - confier à une entreprise de destruction et de recyclage les véhicules réformés qui n'auraient pas trouvé preneur à l'issue des séances de vente aux enchères ;
 - céder à l'assureur du Département le véhicule désigné en annexe 1 pour une valeur vénale de 10 200 € ;
 - céder gratuitement les mobiliers et équipements très usagés mais encore utilisables, figurant en annexes 2 et 3, à des petites collectivités ou associations qui en font la demande ;
 - confier les mobiliers et équipements désignés en annexes 2 et 3 qui n'auraient pas été cédés gracieusement, soit à un centre agréé de vente aux enchères publiques qui procèdera à leur vente conformément à la

règlementation, soit à une entreprise de destruction et de recyclage, notamment au titre des déchets d'équipements électriques et électroniques ;

2°) Concernant la mutualisation des cuves de carburant du Département des Alpes-Maritimes :

- d'autoriser le président du Conseil départemental, à signer, au nom du Département, la convention, dont le projet est joint en annexe, définissant les modalités d'utilisation des cuves à carburant du Département par la commune de Saint-Auban du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026, à intervenir avec ladite commune ;

3°) Concernant la mise à disposition de véhicules à des conseillers départementaux :

- d'approuver, pour les besoins liés à l'exercice de leur mandat, la mise à disposition d'un véhicule de service avec chauffeur selon les modalités suivantes :
 - au président du Conseil départemental pour l'exercice de son mandat ;
 - aux vice-présidents et président de la commission des finances, interventions financières, administration générale et SDIS, sur décision du président du Conseil départemental, en fonction des besoins liés à l'exercice de leur fonction et notamment des représentations officielles du Département ou du président du Conseil départemental ;
 - aux autres conseillers départementaux, sur demande expresse adressée au président du Conseil départemental, compte tenu de leurs contraintes réelles de déplacements dans le cadre de leurs missions et notamment pour les représentations officielles du Département ou du président du Conseil départemental ;

4°) Concernant la cession d'un véhicule électrique au SMIAGE :

- d'autoriser le président du Conseil départemental, à signer, au nom du Département, l'avenant n°2 à la convention de partenariat du 9 mai 2022, dont le projet est joint en annexe, à intervenir avec le SMIAGE, définissant les modalités de cession au SMIAGE d'un véhicule électrique d'un montant de 10 000 € suite à la mutation d'un agent du Département audit syndicat ;

5°) d'imputer les recettes correspondantes sur le chapitre 930, sous-fonction 202, nature 775 du budget départemental.

Signé

Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental

ANNEXE 1 - LISTE DES VEHICULES ET MATERIELS DEDIES A LA REFORME

SERVICES DEPARTEMENTAUX : SERVICE DU PARC AUTOMOBILE

N° d'immobilisation	Immatriculation	Marque	Modèle	Kilométrage	Date d'achat	Valeur estimée de cession	Observations
6188580	CH626BE	RENAULT	Clio II	158 658	24/04/2006	1 000 €	
6167863	80BZA06	RENAULT	Clio II	133 208	28/11/2007	1 100 €	
6167869	40BZA06	RENAULT	Clio II	173 475	28/11/2007	1 000 €	
8335601	951CDF06	RENAULT	Clio II	170 547	17/10/2008	1 000 €	
8754016	DK027ET	RENAULT	Clio IV	171 064	18/09/2014	3 500 €	Changement d'embrayage nécessaire
8335924	922CDF06	RENAULT	Kangoo	169 881	17/10/2008	1 500 €	Changement d'embrayage nécessaire
8752464	BX784HR	RENAULT	Kangoo	198 344	07/11/2011	1 900 €	
8749936	CT642RK	RENAULT	Megane	210 489	14/05/2013	2 900 €	
8752965	CD099ZS	PEUGEOT	308	217 073	13/04/2012	2 500 €	Problème de connectique
8748660	CF149AR	PEUGEOT	308	198 550	10/05/2012	2 700 €	
6188520	550BQL06	PEUGEOT	807	84 616	25/04/2006	4 000 €	
8333151	30CDR06	SMART	Fortwo	61 479	20/11/2008	1 700 €	Problème de passage marche arrière
8333146	35CDR06	SMART	Fortwo	109 567	02/11/2008	1 500 €	Lever de vitesse cassé
8487122	AR471KH	YAMAHA	Cygnus 125 cc	23 122	30/04/2010	200 €	Moteur hors service
6174310	770BRE06	YAMAHA	Cygnus 125 cc	27 922	20/06/2006	200 €	Moteur hors service
8487120	AR288KH	YAMAHA	Cygnus 125 cc	8 179	30/04/2010	400 €	Problème électronique moteur
6167699	AF995D	MBK	Flipper 50 cc	5 410	07/11/2007	500 €	

TOTAL : 17 véhicules

TOTAL : 27 600 €

SERVICES DEPARTEMENTAUX : SERVICE DU PARC DE VEHICULES TECHNIQUES

N° d'immobilisation	Immatriculation	Marque	Modèle	Kilométrage	Date d'achat	Valeur estimée de cession	Observations
KBH104	EK768ZC - KBH104	RENAULT	CAMION BALAI-ASPIRATRICE	125 653	22/03/2017	3 000 €	Nombreuses pannes, coût d'entretien très élevé
PDB107	10626 - PDB107	VOLVO	TRACTO PELLE 4X4 BL71	8 625	16/02/2004	4 000 €	Vétuste, nombreuses pannes
PDB108	13993 - PDB108	VOLVO	TRACTO PELLE 4X4 BL71	7 827	28/08/2006	4 000 €	Vétuste, nombreuses pannes
PDB110	14021 - PDB110	VOLVO	TRACTO PELLE 4X4 BL71	10 912	29/08/2006	4 000 €	Vétuste, nombreuses pannes
PDB111	16415 - PDB111	VOLVO	TRACTO PELLE 4X4 BL71	10 156	27/03/2008	4 000 €	Vétuste, nombreuses pannes
PAC115	AL948AT - PAC115	MASSEY	TRACTEUR 100CV 4RM MF6445	6 365	03/02/2010	5 000 €	Vétuste, nombreuses pannes
AKA126	50500455 - AKA126	KRANZLE	NETTOYEUR ELECTRIQUE HP	n.p.	11/05/2007	0 €	Incomplet, ne fonctionne pas
AAZ126	924-230 - AAZ126	GYS	CHARGEUR DEMARREUR	n.p.	19/11/2002	0 €	Incomplet, ne fonctionne pas
AAZ130	70746 - AAZ130	ROQUES	TONDEUSE DEBROUSSAILLEUSE	n.p.	25/05/2010	0 €	Incomplet, ne fonctionne pas
AHA116	1031076706 - AHA116	POWER	COMPRESSEUR ATELIER 270L	n.p.	09/04/2010	0 €	Incomplet, ne fonctionne pas
EBG173	153990539 - EBG173	STIHL	DEBROUSSAILLEUSE HS75	n.p.	23/10/2002	0 €	Incomplet, ne fonctionne pas
AAZ135	CEI330120 - AAZ135	CORGHI	DEMONTE PNEUS PL ENGINES	n.p.	10/07/2012	500 €	Diverses pannes récurrentes
SAB104	7013 - SAB104	ACOMETIS	SALEUSE PORTEE	n.p.	29/06/2000	50 €	Hors service
SAD101	2095 - SAD101	MECAGIL LEBON	SALEUSE PORTEE	n.p.	19/01/2005	50 €	Hors service
KCC119	DL751WW - KCC119	AXIMUM	REMORQUE FLR	n.p.	20/11/2014	500 €	Vétuste, nombreuses pannes
KBH105	EP555JS	RENAULT	CAMION BALAI-ASPIRATRICE	98 250	27/07/2017	3 000 €	Nombreuses pannes, coût d'entretien très élevé

TOTAL : 16 véhicules & matériels

TOTAL : 28 100 €

SERVICES DEPARTEMENTAUX : FORCE 06

N° d'immobilisation	Immatriculation	Marque	Modèle	Kilométrage	Date d'achat	Valeur de cession	Observations
3936137	21507	VENIERI	7.23D	10 988	24/07/2001	1 500 €	Moteur hors service
6193341	U665	UNAC	U665	n.d.	17/02/2005	10 000 €	Carter moteur hors service - Fuite d'huile
1532366	7483UB06	MERCEDES	UNIMOG U900	81 131	17/12/1980	10 000 €	Oxydé - Groupe hydraulique hors service
4302078	887BFW06	RENAULT	320 Kerax	n.d.	04/06/2004	5 000 €	Oxydé
6167735	729BZF06	PEUGEOT	307	260 370	18/12/2007	200 €	Défaillance mécanique et électronique

TOTAL : 5 véhicules & matériels

TOTAL : 26 700 €

VEHICULES CEDES A ASSURANCE : SERVICE DU PARC AUTOMOBILE

N° d'immobilisation	Immatriculation	Marque	Modèle	Kilométrage	Date d'achat	Valeur de cession	Observations
8750707	CX904VG	RENAULT	Kangoo	124 518	13/08/2013	10 200 €	

TOTAL : 1 véhicule(s)

TOTAL : 10 200 €

ANNEXE 2 : MATERIEL ET MOBILIER A REFORMER

Code article	Produits	Caractéristiques	Prix TTC
1529275	ARMOIRE HAUTE	PARE-FEU	1 518,70
1532129	LAMPE	FLUORESCENTE	0,00
1532130	MACHINE	A DESSIN	0,00
1532751	CHAISE	4 PIEDS	164,44
1533644	BAHUT	A TIROIRS	750,20
1534924	CAISSON SUR ROULETTES	2 TIROIRS	0,00
1538058	PLAN	DE TRAVAIL	262,82
1538176	CAISSON SUR ROULETTES	3 TIROIRS	257,49
1541241	PLAN	DE TRAVAIL	564,67
1543933	ARMOIRE BASSE	PORTES BATTANTES	466,26
1546572	REHAUSSE	ARMOIRE	301,24
1548602	BIBLIOTHEQUE	PORTES VITREES	0,00
2293378	CHAISE	4 PIEDS	95,28
2293403	ARMOIRE FORTE	HAUTE	4 136,70
2294258	POSTE DE PILOTAGE	-	419,69
2294686	ARMOIRE HAUTE	A RIDEAUX	0,00
2302131	PLAN	COMPACT	208,54
2302132	RETOUR	-	173,76
2302133	CAISSON	2 TIROIRS	351,94
2303534	POSTE DE PILOTAGE	-	0,00
2306852	TELEVISEUR COULEUR	51 CM	422,86
2306989	REHAUSSE	A RIDEAUX	265,13
2307169	PLAN	DE TRAVAIL	194,48
3024241	CHAISE	SUR ROULETTES	248,20
3026448	COFFRE-FORT	-	1 135,75
3028967	POSTE DE PILOTAGE	-	208,49
3041389	REFRIGERATEUR	2 PORTES	304,00
3041419	MEUBLE	A LANGER	679,36
3041437	CHAISE	4 PIEDS	41,09

3041453	POSTE DE PILOTAGE	-	182,42
3041523	CHAISE	4 PIEDS	98,79
3041524	CHAISE	4 PIEDS	98,79
3042271	CHAISE	PLIANTE	75,69
3042274	CHAISE	PLIANTE	75,69
3042451	CHAISE	4 PIEDS	41,09
3042481	POSTE DE PILOTAGE	-	182,42
3042830	ARMOIRE HAUTE	A RIDEAUX	297,02
3042929	POSTE DE PILOTAGE	-	182,42
3042934	POSTE DE PILOTAGE	-	182,42
3044180	CHAISE	4 PIEDS	41,02
3044532	VESTIAIRE	1 PORTE	126,68
3936047	POSTE DE PILOTAGE	-	167,77
3936103	POSTE DE PILOTAGE	-	172,43
3936672	CAISSON	PORTEUR	285,79
3936749	CHAISE	SUR ROULETTES	147,81
3936892	ARMOIRE HAUTE	A RIDEAUX	322,42
3937072	POSTE DE PILOTAGE	-	172,43
3937320	POSTE DE PILOTAGE	-	1 131,08
3937360	POSTE DE PILOTAGE	-	1 131,08
3938667	CHAISE	4 PIEDS	45,14
3938669	CHAISE	4 PIEDS	45,14
3939040	MEUBLE DE CHANGE	POUR BEBES	3 346,41
3939914	CHAISE	4 PIEDS	45,14
4275283	CHAISE	4 PIEDS	41,15
4275288	CHAISE	4 PIEDS	41,15
4275307	CHAISE	4 PIEDS	41,15
4275725	POSTE DE PILOTAGE	-	482,61
4275735	POSTE DE PILOTAGE	-	352,01
4275751	CHAISE	SUR ROULETTES	287,33
4276139	PLAN	ERGONOMIQUE	428,26
4276468	PLAN	DE REUNION	95,07

4280947	CAISSON SUR ROULETTES	2 TIROIRS	159,45
4300351	RETOUR	INFORMATIQUE	294,50
4300588	CHAISE	SUR ROULETTES	274,89
4301269	POSTE DE PILOTAGE	-	1 266,23
4301995	POSTE DE PILOTAGE	-	165,85
6005287	CHAISE	SUR ROULETTES	155,32
6005971	POSTE DE PILOTAGE	-	352,01
6006592	FAUTEUIL	SUR ROULETTES	401,76
6007084	POSTE DE PILOTAGE	-	181,43
6007089	POSTE DE PILOTAGE	-	181,43
6007090	POSTE DE PILOTAGE	-	181,43
6007096	POSTE DE PILOTAGE	-	181,43
6007097	POSTE DE PILOTAGE	-	181,43
6007251	CAISSON SUR ROULETTES	2 TIROIRS	182,13
6007350	VESTIAIRE	1 PORTE	146,39
6010426	POSTE DE PILOTAGE	-	165,85
6010581	POSTE DE TRAVAIL	ENSEMBLE	298,61
6162584	CAISSON SUR ROULETTES	3 TIROIRS	181,45
6162595	CAISSON SUR ROULETTES	3 TIROIRS	181,45
6163652	COFFRE-FORT	-	1 512,94
6164012	POSTE DE PILOTAGE	-	172,19
6164646	POSTE DE TRAVAIL	ENSEMBLE	1 258,34
6164853	CHAISE	4 PIEDS	46,55
6165321	CHAISE	4 PIEDS	49,08
6165898	VESTIAIRE	1 PORTE	129,67
6167305	CHAISE	SUR ROULETTES	187,29
6170541	COFFRE-FORT	-	1 558,39
6170553	COFFRE-FORT	-	1 649,28
6190241	ARMOIRE HAUTE	A RIDEAUX	313,39
6191797	ARMOIRE HAUTE	A RIDEAUX	271,92
6192745	ARMOIRE BASSE	A RIDEAUX	258,97
6193261	CHAISE	4 PIEDS	40,25

6193327	ARMOIRE HAUTE	A RIDEAUX	318,90
8335468	CHAISE	SUR ROULETTES	154,48
8483344	CHAISE	4 PIEDS	49,48
8483467	PLAN	DE TRAVAIL	268,02
8483471	PLAN	DE LIAISON	175,45
8485638	CAISSON SUR ROULETTES	3 TIROIRS	219,41
8487763	POSTE DE PILOTAGE	-	188,79
8749141	CHAISE	4 PIEDS	38,81
8749151	CHAISE	4 PIEDS	38,81
8749203	POSTE DE PILOTAGE	-	168,01
8749209	POSTE DE PILOTAGE	-	168,01
8750010	CHAISE	PLIANTE	76,08
8752603	CHAISE	PLIANTE	73,02
8755583	PLAN	DE TRAVAIL	200,44
9195603	FAUTEUIL	SUR ROULETTES	253,20
9195804	FAUTEUIL	AVEC ECRITTOIRE OU ACCOUDOIRS	446,29
9195806	FAUTEUIL	AVEC ECRITTOIRE OU ACCOUDOIRS	446,29
9195807	FAUTEUIL	AVEC ECRITTOIRE OU ACCOUDOIRS	446,29
9195822	TABLE	DE REUNION	133,62

ANNEXE 3 : MATERIELS ET EQUIPEMENTS INFORMATIQUES A REFORMER

N° d'inventaire	Type de matériel	Modèle	N° de série	Commentaire
D040624	Unité centrale	EVOD530FC	CZC43019ZD	Obsolète
D050295	Ecran	CRT 17 POUCES	LE17H9NYB22301	Obsolète
D050610	Ecran	LCD 19 POUCES	GS19H9NYB22304	Obsolète
D051114	Multifonction	DSM735	K9353401105	Obsolète
D051357	Douchette	DOUCHETTE LASER METROLOGIC MS9520-47	8605155641	Obsolète
D051588	ECRAN	LCD 19 POUCES	GS19H9NYB21716D	Obsolète
D051595	ECRAN	CRT 17 POUCES	GS19H9NYB21540	Obsolète
D051623	Ecran	LCD 19 POUCES	GS19H9NYB21546	Obsolète
D051646	Ecran	LCD 19 POUCES	GS19H9NYB384496	Obsolète
D051658	Ecran	LCD 19 POUCES	GS19H9NYB39267T	Obsolète
D051659	Ecran	LCD19POUCES	GS19H9NYB38521	Obsolète
D051662	Ecran	LCD19POUCES	GS19H9NYB36463	Obsolète
D051669	Ecran	LCD 19 POUCES	GS19H9NYB39266	Obsolète
D051679	Ecran	LCD 19 POUCES	GS19H9NYB26100	Obsolète
D051690	Ecran	LCD 19 POUCES	GS19H9NYB34687	Obsolète
D051702	Ecran	LCD 19 POUCES	GS19H9CYA8221	Obsolète
D051739	Ecran	LCD 19 POUCES	GS19H9NYB39041	Obsolète
D051742	Ecran	LCD 19 POUCES	GS19H9NYB39035	Obsolète
D051792	Ecran	LCD 19 POUCES	GS19H9NYB34969	Obsolète
D051806	Ecran	LCD 19 POUCES	GS19H9NYB22296	Obsolète
D051812	Ecran	LCD 19 POUCES	GS19H9NYB26115	Obsolète
D051813	Ecran	CRT 17 POUCES	LE17H9NYB26116	Obsolète
D051820	Ecran	LCD 19 POUCES	GS19H9NYB22058	Obsolète
D051883	Ecran	LCD 19 POUCES	GS19H9NYB36195	Obsolète
D051890	Ecran	LCD 19 POUCES	GS19H9NYB38678	Obsolète
D051891	Ecran	LCD 19 POUCES	GS19H9NYB21577	Obsolète
D051941	Ecran	LCD 19 POUCES	GS19H9NYB38678	Obsolète
D051991	Ecran	LCD 19 POUCES	GS19H9NYB22283J	Obsolète
D051993	Ecran	LCD 19 POUCES	LE17H9NYB22442	Obsolète
D051999	Ecran	LCD 19 POUCES	GS19H9NYB22492	Obsolète

D052022	Ecran	LCD 19 POUCES	GS19H9NYB25547R	Obsolète
D052026	Ecran	LCD 19 POUCES	GS19H9CYB01405	Obsolète
D052027	Ecran	LCD 19 POUCES	GS19H9NYB22362	Obsolète
D052033	Ecran	LCD 19 POUCES	GS19H9NYB22125	Obsolète
D052036	Ecran	LCD 19 POUCES	GS19H9NYB22039	Obsolète
D052078	Ecran	LCD 19 POUCES	GS19H9NYB22291	Obsolète
D052088	Ecran	LCD 19 POUCES	GS19H9NYB22188Z	Obsolète
D052106	Ecran	LCD 19 POUCES	GS19H9NYB25176	Obsolète
D052115	Ecran	LCD 19 POUCES	GS19H9NYB25181	Obsolète
D052126	Ecran	LCD 19 POUCES	GS19H9NYB25172	Obsolète
D052127	Ecran	LCD 19 POUCES	GS19H9NYB25167L	Obsolète
D052135	Ecran	LCD 19 POUCES	GS19H9NYB25151	Obsolète
D052351	Imprimante	E2/200	50925881	Obsolète
D052603	Ecran	LCD 19 POUCES	GS19H9NYB30821	Obsolète
D057019	Ecran	913V	GS19H9NYB22308K	Obsolète
D060987	Imprimante	SAMUNGSF560	BACL822853	Hors service
D070479	Unité centrale	OPTIPLEXGX620	4HFSJ2J	Obsolète
D075010	Ecran	LCD19POUCES	CNOFC9987287267C2Y2M	Obsolète
D075057	Ecran	LCD 19 POUCES	CNOFC9987287267C1WNM	Obsolète
D075066	Ecran	LCD 19 POUCES	CNOFC9987287267C2ENM	Obsolète
D075088	Ecran	LCD 19 POUCES	CNOFC9987287267C20RM	Obsolète
D075139	Moniteur	E197FPf	CNOXH533728726891L7L	Obsolète
D075158	Ecran	LCD 19 POUCES	CNOXH533728726892H8L	Obsolète
D075165	Ecran	LCD 19 POUCES	XH5336892G0L	Obsolète
D075166	Ecran	LCD 19 POUCES	CNOXH53372872689111L	Obsolète
D075171	Ecran	LCD 19 POUCES	CNOXH5337287268A13JL	Obsolète
D075172	Ecran	LCD 19 POUCES	CNOXH5337287268A159L	Obsolète
D075178	Ecran	LCD 19 POUCES	CNOXH533728726892GPL	Obsolète
D075184	Ecran	LCD 19 POUCES	CNOXH533728726890YPL	Obsolète
D075189	Ecran	LCD 19 POUCES	CNOXH533728726892GKL	Obsolète
D075197	Ecran	LCD 19 POUCES	CNOXH533728726892G5L	Obsolète
D075207	Ecran	LCD19POUCES	CNOXH53372872689127L	Obsolète
D075208	Ecran	LCD 19 POUCES	CNOG448N7426196C7JPL	Obsolète

D075219	Ecran	LCD 19 POUCES	CNOXH5337287268923AL	Obsolète
D075226	Ecran	LCD 19 POUCES	CNOXH5337287268A01PL	Obsolète
D075230	Ecran	LCD 19 POUCES	CNOXH3372872961ELM	Obsolète
D075344	Ecran	LCD 19 POUCES	CNOXH5344663368G252L	Obsolète
D075355	Ecran	LCD 19 POUCES	CNOXH5344663368G258L	Obsolète
D075393	Ecran	LCD 19 POUCES	CNOXH5337287269226M	Obsolète
D075395	Ecran	LCD19POUCES	CNOXH533728726961DMM	Obsolète
D075449	Ecran	LCD 19 POUCES	CNOXH5337287269615JM	Obsolète
D075454	Ecran	LCD19POUCES	CNOXH53372872696169M	Obsolète
D075460	Ecran	LCD 19 POUCES	XH53369615MM	Obsolète
D075466	Ecran	LCD 19 POUCES	CNOXH533728727269616EM	Obsolète
D075467	Ecran	LCD 19 POUCES	XH53369629CM	Obsolète
D075471	Ecran	LCD 19 POUCES	CNOXH5337287269615RM	Obsolète
D075480	Ecran	LCD 19 POUCES	CNOXH53372872696162M	Obsolète
D075480	Ecran	LCD 19 POUCES	CNOXH53372872696162M	Obsolète
D075494	Ecran	LCD 19 POUCES	CNOXH53372872696297M	Obsolète
D075499	Ecran	LCD 19 POUCES	CNOXH5337287269625KM	Obsolète
D075555	Ecran	LCD 19 POUCES	CNOXH5344663368H47JL	Obsolète
D075578	Ecran	LCD 19 POUCES	CNOXH5337287269622TM	Obsolète
D075584	Ecran	LCD 19 POUCES	CNOXH5337287269624MM	Obsolète
D075586	Ecran	LCD 19 POUCES	CNOXH533728726961GMM	Obsolète
D075593	Ecran	LCD 19 POUCES	CNOXH533728726961DNM	Obsolète
D075599	Ecran	LCD 19 POUCES	CNOXH53466336968DVS	Obsolète
D075607	Ecran	LCD 19 POUCES	CNOXH534466336968E4S	Obsolète
D075625	Ecran	LCD 19 POUCES	CNOXH5337287269F09VL	Obsolète
D075660	Ecran	LCD 20 POUCES	CNOXH53372872696178M	Obsolète
D075669	Ecran	LCD 19 POUCES	CNOXH5337287269617RM	Obsolète
D075670	Ecran	LCD 19 POUCES	CNOXH5337287269618FM	Obsolète
D075674	Ecran	LCD 19 POUCES	CNOXH533728726996117FM	Obsolète
D075678	Ecran	LCD 19 POUCES	CNOXH53372872696176M	Obsolète
D075680	Ecran	LCD 19 POUCES	XH533696173M	Obsolète
D075683	Ecran	LCD 19 POUCES	CNOXH53372872696177M	Obsolète
D075689	Ecran	LCD 19 POUCES	CNOXH5337287269617CM	Obsolète

D075690	Ecran	LCD 19 POUCES	CNOXH533728726961PNM	Obsolète
D075697	Ecran	LCD 19 POUCES	CNOXH5337287269629PM	Obsolète
D075700	Ecran	LCD 19 POUCES	CNOXH53372872696193M	Obsolète
D075704	Ecran	LCD 19 POUCES	CNOXH5337287269629LM	Obsolète
D075705	Ecran	LCD 19 POUCES	CNOXH5337287269629TM	Obsolète
D075706	Ecran	LCD 19 POUCES	CNOXH53372872696247M	Obsolète
D075712	Ecran	LCD 20 POUCES	CZOMY5467052277C0D1L	Obsolète
D075731	Ecran	LCD 19 POUCES	CNOUW5386418078NO9PA	Obsolète
D075733	Ecran	LCD 19 POUCES	CNOUW5386418078NOA1A	Obsolète
D075736	Ecran	LCD 19 POUCES	CNOUW5386418078P113A	Obsolète
D075739	Ecran	LCD 19 POUCES	CNOUW5386418078U3EJL	Obsolète
D075800	Ecran	LCD19POUCES	CNOUW5386418078V1LML	Obsolète
D075801	Ecran	LCD 19 POUCES	CNOUW5386418078V1LNL	Obsolète
D075818	Ecran	LCD 19 POUCES	CNOUW5386418078V1D4L	Obsolète
D075826	Ecran	LCD 19 POUCES	CNOUW5386418078V1CXL	Obsolète
D075833	Ecran	LCD 19 POUCES	CNOUW5386418078U2A4L	Obsolète
D075854	Ecran	LCD 19 POUCES	CNOUW5386418077Q0L9L	Obsolète
D075856	Ecran	LCD 19 POUCES	CNOUW5386418077Q0L4L	Obsolète
D075865	Ecran	LCD 19 POUCES	CNOUW5386418077Q0L8L	Obsolète
D075866	Ecran	LCD 19 POUCES	CNOUW5386418077Q0LEL	Obsolète
D075873	Ecran	LCD 19 POUCES	CNOUW5386418077Q0L5L	Obsolète
D075874	Ecran	LCD 19 POUCES	CNOUW5386418077Q008L	Obsolète
D075887	Ecran	LCD 19 POUCES	CNOUW5386418077Q003L	Obsolète
D075902	Ecran	LCD 19 POUCES	CNOUW5386418078U29TL	Obsolète
D076141	Ecran	LCD 20 POUCES	CZOMY5467052278K17EL	Obsolète
D077603	Imprimante	LASERJET4250N	CNHXP63880	Obsolète
D077959	Ecran	LCD19POUCES	19KALTS074700020	HS
D079016	Moniteur	1908FPb	CZOMY5467052278K17ML	Obsolète
D083012	Multifonction	WORKCENTRE4118	3841632817	HS
D083351	Ecran	LCD19POUCES	CNODY296716787CJGCF	Obsolète
D083356	Ecran	LCD19POUCES	CNODY296716187CJG243	Obsolète
D083367	Ecran	LCD 19 POUCES	CNODY296716787CJGJN	Obsolète
D083368	Ecran	LCD 19 POUCES	CNODY296716787CJGCFN	Obsolète

D085080	Ecran	LCD 19 POUCES	UW53878P09AA	Obsolète
D085088	Ecran	LCD 19 POUCES	CNOUW5386418077N08AA	Obsolète
D085111	Moniteur	1908FPc	CNOUW5386418077Q0NQL	Obsolète
D085114	Moniteur	1908FPc	CNOUW5386418077Q0NRL	Obsolète
D085117	Ecran	LCD 19 POUCES	OUW5386418077Q0NUL	Obsolète
D085122	Ecran	LCD 19 POUCES	OUW53864180778U29WL	Obsolète
D085127	Ecran	LCD 19 POUCES	CNOUW5386418077Q0JXL	Obsolète
D085130	Ecran	LCD19POUCES	OUW5386418077Q0JML	Obsolète
D085143	Ecran	LCD 19 POUCES	CNOC888H7161887UG774	Obsolète
D085160	Ecran	LCD 19 POUCES	CNOUW5386418078U3UHL	Obsolète
D085161	Ecran	LCD 19 POUCES	CNOUW5386418078U37NL	Obsolète
D085167	Ecran	LCD 19 POUCES	CNOUW5386418077Q0Q9L	Obsolète
D085353	Ecran	LCD 19 POUCES	CN0DY296719187CJGBUR	Obsolète
D085364	Ecran	LCD 19 POUCES	CN0DY296719187CJGBTK	Obsolète
D085388	Ecran	LCD 19 POUCES	CNOUW5386418078V1MUL	Obsolète
D085391	Ecran	LCD 19 POUCES	CNOUW5386418078V1MCL	Obsolète
D085403	Ecran	LCD 19 POUCES	CNOGU620716187AMG909	Obsolète
D085411	Ecran	LCD 19 POUCES	CNOGU620716187AMG911	Obsolète
D085412	Ecran	LCD 19 POUCES	CNOGU620716187AMG134	Obsolète
D085425	Ecran	LCD 19 POUCES	CNOGU620716187AMG120	Obsolète
D085446	Ecran	LCD 19 POUCES	CNOGU620716187AMG916	Obsolète
D085447	Ecran	LCD 19 POUCES	CNOGU620716187AMG124	Obsolète
D085455	Ecran	LCD 19 POUCES	CNOUW5386418078V1RTL	Obsolète
D085479	Ecran	LCD 19 POUCES	CNOUW5386418077Q0RML	Obsolète
D085487	Ecran	LCD 19 POUCES	CNOUW5386418077Q0RYL	Obsolète
D085501	Moniteur	LCD 19 POUCES	CN0DY296716187CJGCMW	Obsolète
D085596	Ecran	LCD 19 POUCES	CN0DY296716187BFRBGG	Obsolète
D086003	Scanner	PERFECTION OFFICE 4490 SANS CHARGEUR	GREW062365	Obsolète
D086049	Ecran	LCD 19 POUCES	CNOG314H7426186J235L	Obsolète
D086066	Ecran	LCD19POUCES	CNOG314H7426186J1YKL	Obsolète
D086068	Moniteur	1908FPb	CNOG314H7426186J205LA00	Obsolète
D086079	Ecran	LCD 19 POUCES	CNOG314H7426186J22LL	Obsolète
D086164	Ecran	LCD 19 POUCES	CNOG314H7426186R7UTL	Obsolète

D086197	Ecran	LCD 19 POUCES	CN0G314H7426186J1L2L	Obsolète
D086392	Unité centrale	OPTIPLEX 740	HC1Z74J	Obsolète
D086402	Unité centrale	OPTIPLEX 740	7K1Z74J	Obsolète
D086677	Ecran	LCD19POUCES	CN0G314H7426186R7VDL	Obsolète
D086691	Ecran	LCD 19 POUCES	CN0G314H7426186R7V5L	Obsolète
D086697	Moniteur	1908FPb	CN0G314H7426186J1JNL	Obsolète
D086700	Ecran	LCD 19 POUCES	CN0G314H7426186J1JAL	Obsolète
D086711	Ecran	LCD 19 POUCES	CN0G314H7426186J1JWL	Obsolète
D086720	Ecran	LCD 19 POUCES	CN0G314H7426186J1JPL	Obsolète
D086790	Ecran	LCD19POUCES	CN0G314H7426186J23UL	Obsolète
D086801	Ecran	LCD 19 POUCES	CN0G439H6418088M29FL	Obsolète
D086807	Ecran	LCD19POUCES	CN0G314H7426186J24DL	Obsolète
D086850	Ecran	LCD19POUCES	CN0G439H6418088K0XJL	Obsolète
D086861	Ecran	LCD 19 POUCES	CN0G439H6418088M1TRL	Obsolète
D086862	Ecran	LCD 19 POUCES	CN0G439H6418088K0XML	Obsolète
D086863	Ecran	LCD 19 POUCES	CN0G439H6418088K0XRL	Obsolète
D086867	Ecran	LCD 19 POUCES	CN0G439H6418088M29JL	Obsolète
D086870	Ecran	LCD 19 POUCES	CN0G439H6418088M1ZAL	Obsolète
D089025	Moniteur	1908FPc	CN0UW5386418078P0ZHA	Obsolète
D089049	Ecran	LCD 19 POUCES	UW53877Q0RTL	Obsolète
D089159	Moniteur	1908FPt	CN0DY29671618813GCQP	Obsolète
D090615	Ecran	LCD19POUCES	CN0G439H6418088M1ULL	Obsolète
D090616	Ecran	LCD 19 POUCES	CN0G439H6418088K0XTL	Obsolète
D090635	Ecran	LCD19POUCES	CN0G439H6418088M1TWL	Obsolète
D090659	Ecran	LCD19POUCES	CN0D320J742618CQ7FDL	Obsolète
D090672	Ecran	LCD 19 POUCES	CN0D320J742618CQ7F9L	Obsolète
D090766	Ecran	LCD 19 POUCES	19SYL08P05825	Obsolète
D090772	Ecran	LCD19POUCES	CN0D320J742618CQ7FJL	Obsolète
D091074	Ecran	LCD 19 POUCES	CN0D320J7426195OEJPL	Obsolète
D091568	Ecran	LCD 19 POUCES	CN0D320J742618CQ7EVL	Obsolète
D091598	Ecran	LCD19POUCES	CN0D320J742618CQ7FAL	Obsolète
D091654	Ecran	LCD 19 POUCES	CN0D320J742618CQ76ML	Obsolète
D091681	Moniteur	LCD19POUCES	CN0D320J742618CQ75WL	Obsolète

D091700	Ecran	LCD 19 POUCES	CN0D320J742618CQ7C4L	Obsolète
D091717	Ecran	LCD 19 POUCES	CN0D320J742618CQ7CDL	Obsolète
D091722	Ecran	LCD 19 POUCES	CN0D320J742618CQ7CRL	Obsolète
D091722	Ecran	LCD 19 POUCES	CN0D320J742618CQ7CRL	Obsolète
D091730	Ecran	LCD 19 POUCES	CN0D320J7426196CEY0S	Obsolète
D091742	Ecran	LCD19POUCES	CN0D320J7426196CEFKS	Obsolète
D091751	Ecran	LCD19POUCES	CN0D320J7426196CEWYS	Hors service
D091997	Ecran	LCD19POUCES	CN0G448N7426199U831U	Obsolète
D092014	Ecran	LCD19POUCES	CN0G448N7426199U82UU	Obsolète
D092018	Ecran	LCD19POUCES	CN0G448N7426199U25MU	Obsolète
D092047	Ecran	LCD19POUCES	CN0G448N7426199U83CU	Obsolète
D092052	Ecran	LCD 19 POUCES	CN0G448N7426199U82LU	Obsolète
D092065	Ecran	LCD 19 POUCES	CN0G448N742619A115TU	Obsolète
D092091	Ecran	LCD19POUCES	CN0G448N7426199U84FU	Obsolète
D092106	Ecran	LCD19POUCES	CN0G448N742619A1183U	Obsolète
D092158	Ecran	LCD 19 POUCES	CN0G448N7426199U284U	Obsolète
D092162	Ecran	LCD 19 POUCES	CN0G448N742619A1177U	Obsolète
D092163	Ecran	LCD19POUCES	CN0G448N7426199U7T5U	Obsolète
D092205	Ecran	LCD 19 POUCES	CN0G448N742619A1172U	Obsolète
D092290	Ecran	LCD 19 POUCES	CN0D320J7426196CEDWS	Obsolète
D092304	Ecran	LCD 19 POUCES	CN0D320J7426196CDMDS	Obsolète
D092361	Ecran	LCD 19 POUCES	CN0D320J7426196CF5CS	Obsolète
D092389	Ecran	LCD19POUCES	CN0D320J7426196CFKRS	Obsolète
D093393	Ecran	LCD 19 POUCES	CN0D320J7426196CG11S	Obsolète
D093394	Ecran	LCD 19 POUCES	CN0D320J7426196CG15S	Obsolète
D093395	Ecran	LCD 19 POUCES	CN0D320J7426196CG0WS	Obsolète
D093396	Ecran	LCD 19 POUCES	CN0D320J7426196CG0YS	Obsolète
D093398	Ecran	LCD 19 POUCES	CN0D320J7426196CF5TS	Obsolète
D093402	Ecran	LCD 19 POUCES	CN0D320J7426196CF5RS	Obsolète
D093406	Ecran	LCD 19 POUCES	CN0D320J7426196CF5PS	Obsolète
D093407	Ecran	LCD 19 POUCES	CN0D320J7426196CEU4S	Obsolète
D100095	Ecran	LCD 20 POUCES	1103000910312	Obsolète
D100273	Ecran	LCD 19 POUCES	CN0G448N7426107U1DPH	Obsolète

D100282	Ecran	LCD 19 POUCES	CN0G448N7426107U1D8H	Obsolète
D100282	Ecran	LCD 19 POUCES	CN0G448N7426107U1D8H	Obsolète
D100290	Ecran	LCD 19 POUCES	CN0G448N7426107T1MUH	Obsolète
D100290	Ecran	LCD 19 POUCES	CN0G448N7426107T1MUH	Obsolète
D100298	Ecran	LCD 19 POUCES	CN0G448N7426107U1GWH	Obsolète
D100305	Ecran	LCD 19 POUCES	CN0G448N7426107U1AVH	Obsolète
D100311	Ecran	LCD 19 POUCES	CN0G448N7426107U15CH	Obsolète
D100311	Ecran	LCD 19 POUCES	CN0G448N7426107U15CH	Obsolète
D100318	Ecran	LCD 19 POUCES	CN0G448N7426107U1HTH	Obsolète
D100323	Ecran	LCD19POUCES	CN0G448N7426107U1HDH	Obsolète
D100323	Ecran	LCD19POUCES	CN0G448N7426107U1HDH	Obsolète
D100329	Ecran	LCD 19 POUCES	CN0G448N7426107U1H6H	Obsolète
D100332	Ecran	LCD 19 POUCES	CN0G448N7426107U1H7H	Obsolète
D100333	Moniteur	E190Sb	CN0G448N7426107U1GHH	Obsolète
D100334	Ecran	LCD 19 POUCES	CN0G448N7426107U1G5H	Obsolète
D100339	Ecran	LCD 19 POUCES	CN0G448N7426107U1H4H	Obsolète
D100356	Ecran	LCD 19 POUCES	CN0G448N7426107U1G8H	Obsolète
D100365	Ecran	LCD19POUCES	CN0G448N7426107U3FYH	Obsolète
D100391	Ecran	LCD 19 POUCES	CN0G448N7426107T1YCH	Obsolète
D100403	Ecran	LCD 19 POUCES	CN0G448N7426107T1WYH	Obsolète
D100418	Ecran	LCD 19 POUCES	CN0G448N7426107T1W9H	Obsolète
D100427	Ecran	LCD 19 POUCES	CN0G448N7426107T1VYH	Obsolète
D100477	Ecran	LCD 19 POUCES	CN0G448N7426107U3FMH	Obsolète
D100492	Ecran	LCD 19 POUCES	CN0G448N7426107T242H	Obsolète
D100494	Ecran	LCD 19 POUCES	CN0G448N7426107T247H	Obsolète
D100507	Moniteur	E190Sb	CN0G448N7426107T231H	Obsolète
D100520	Ecran	LCD 19 POUCES	CN0G448N7426107T23CH	Obsolète
D100531	Ecran	LCD 19 POUCES	CN0G448N7426107T23DH	Obsolète
D100566	Ecran	LCD 19 POUCES	CN0G448N7426107T1VKH	Obsolète
D100588	Ecran	LCD 19 POUCES	CN0G448N7426107T1V7H	Obsolète
D110163	Douchette	MK9520-77A38	2K11260425	Hors service
D110164	Douchette	MK9520-77A38	2K11260424	Hors service
D110167	Douchette	MK9520-77A38	2K11260462	Obsolète

D110169	Douchette	MK9520-77A38	2K11260553	Hors service
D110170	Douchette	MK9520-77A38	2K11260518	Hors service
D110171	Douchette	MK9520-77A38	2K11260456	Hors service
D110172	Douchette	MK9520-77A38	2K11260471	Hors service
D110245	Ecran	LCD 19 POUCES	CL19HVJB700291	Obsolète
D110276	Ecran	LCD 19 POUCES	CL19HVJB700652	Obsolète
D110306	Ecran	LCD 19 POUCES	CL19HVLB500386	Obsolète
D110340	Ecran	LCD 19 POUCES	CL19HVLB500755	Obsolète
D110364	Ecran	LCD19POUCES	CL19HVLB501445	Obsolète
D110365	Ecran	LCD19POUCES	CL19HVLB501449	Hors service
D110708	Ecran	LCD19POUCES	CL19HVLB600088	Obsolète
D110729	Ecran	LCD 19 POUCES	CL19HVLB600077	Obsolète
D110810	Ecran	LCD 19 POUCES	CL19HVNB704587	Obsolète
D110868	Ecran	LCD 19 POUCES	CL19HVLB600031	Obsolète
D110873	Ecran	LCD 19 POUCES	CL19HVLB600291	Obsolète
D110882	Ecran	LCD19POUCES	CL19HVLB600354	Obsolète
D110966	Ecran	LCD 19 POUCES	CL19HVJB700038	Obsolète
D110974	Ecran	LCD 19 POUCES	CL19HVJB700022	Obsolète
D110980	Ecran	LCD 19 POUCES	CL19HVJB701661	Obsolète
D110989	Ecran	LCD 19 POUCES	CL19HVLB600120	Obsolète
D110992	Ecran	LCD 19 POUCES	CL19HVLB600028	Obsolète
D111040	Unité centrale	6200 PRO SFF G620	CZC142680P	Obsolète
D120031	Multifonction	SPC242SF	T222P100215	Hors service
D130211	Unité centrale	M82SFF	S4TRGB0	Obsolète
D130855	Unité centrale	M82SFF	S4XMKG1	Hors service
D131128	Multifonction	MPC305	W793P904644	Obsolète
D140921	pc portable	PROBOOK650G1	5CG4455BVS	Obsolète
D141260	Unité centrale	M83SFF	S4H86658	Obsolète
D150073	imprimante	MPC305	W805P201023	Obsolète
D150078	Multifonction	MPC4503SP	E175J400335	Obsolète
D150080	Multifonction	MPC4503SP	E175M230401	Hors service
D150084	Multifonction	MPC4503SP	E175M230403	Obsolète
D150086	Multifonction	MPC4503SP	E174MC30727	Obsolète

D150158	Multifonction	MPC4503SP	E175M431473	Obsolète
D150336	Multifonction	SP3500SF	T323QC50948	Hors service
D150356	Multifonction	MPCC305	W805P600472	Hors service
D150424	Multifonction	SP3500SF	T324Q100420	Obsolète
D150427	Imprimante	SP3500SF	T324Q100337	Hors service
D150440	Multifonction	MPC4503SP	E175M830259	Obsolète
D150476	Multifonction	MPC4503SP	E175M930520	Obsolète
D150629	PC Portable	PROBOOK450G3	5CD547C48H	Obsolète
D160056	Multifonction	SP3600SF	T615H300072	Obsolète
D160057	Multifonction	SP3600SF	T615H101540	Hors service
D160106	PC Portable	HPProBook650G2	5CG6290QJ	Obsolète
D160113	Pc portable	PROBOOK650G1	5CG6290QLV	Obsolète
D160132	pc portable	PROBOOK650G1	5CG6290QRW	Obsolète
D160341	Unité Centrale	M8000SFF	S4Z82116	Obsolète
D160468	Pc portable	PROBOOK650G2	5CG6427DPS	Hors service
D160481	Pc portable	PROBOOK650G2	5CG6427DGB	Obsolète
D160587	Ecran	LCD23POUCES	606NTCZ1T227	Hors service
D160588	Moniteur	23MP48HQ	605NTBK07157	Obsolète
D170074	Multifonction	MPC4504SP	G717J500024	Hors service
D170136	Ecran	LCD 23 POUCES	704NTRL9Q070	Obsolète
D170209	pc portable	PROBOOK650G2	5CG7290WZ4	Hors service
D170254	tablette	IPADAIR	SGCGV62C6HLJL	Obsolète
D170365	PC Portable	PROBOOK650G2	5CG7431231	Obsolète
D170563	pc portable	PROBOOK650G2	5CG7473XTW	Obsolète
D170588	pc portable	PROBOOK650G2	5CG7473XJ7	Obsolète
D170620	PC Portable	PROBOOK650G2	5CG7290WSX	Obsolète
D180072	Ecran	LCD23POUCES	802NTGY5U991	Hors service
D180163	PC Portable	PROBOOK650G2	5CG825125M	Obsolète
D180169	PC Portable	PROBOOK650G2	5CG8250XSF	Obsolète
D180182	Pc portable	PROBOOK650G2	5CG8250ZY7	Obsolète
D180232	PC Portable	PROBOOK650G2	5CG8250ZP0	Hors service
D185123	PC Portable	GS738RF022FRSTEALTH-17.3"	9S717B712022ZI4000012	Obsolète
D190212	PC Portable	LATITUDE5580	9YXNNF2	Pièces n.d.

D190223	PC Portable	LATITUDE5580	HZXNNF2	Pièces n.d.
D190644	Tablette	SM-T595	R52M80AW9XM	Hors service
D190850	Tablette	IPADMINI564GB	SDMPZF40KLMT7	Hors service
D190860	Tablette	SM-T515	R52M90F4NZB	Hors service
D200630	PC Portable	XPS13BNX73904	5KVL3X2	Pièces n.d.
D201190	PC Portable	LATITUDE5400	DRWN733	Pièces n.d.
D201640	Ecran	LCD24POUCES	1VD5FZ2	Hors service
D202436	Smartphone	IPHONE11128GB	SFK1CVAEZN73D	Hors service
D202440	Smartphone	IPHONE11128GB	SFK1CVA57N73D	Hors service
D202762	PC Portable	LATITUDE5410	1PBTN53	Pièces n.d.
D203728	PC Portable	LATITUDE5410	HQXGN73	Pièces n.d.
D203853	PC Portable	LATITUDE5410	7KBLN73	Pièces n.d.
D210012	PC Portable	LATITUDE5410	7CG8FB3	Pièces n.d.
D210833	PC Portable	LATITUDE5410	9GZY1F3	Hors service
D210907	Tablette	SAMUNGGALAXYA6	353698105291789	Obsolète
D211031	Smartphone	SAMUNGGALAXYA21S	350117935275352	Hors service
D211037	Smartphone	SAMUNGGALAXYA21S	350117935306314	Hors service
D211041	Téléphone	SM-A217F/DSN	R58R54H899D	Pièces n.d.
D211053	Smartphone	SAMUNGGALAXYA21S	350117935355592	Hors service
D211054	Téléphone	SM-A217F/DSN	R58R54802TN	Pièces n.d.
D211130	Moniteur	LCD24POUCES	DOZJXB3	Hors service
D211765	Smartphone	SAMUNGGALAXYA32	353100561449381	Hors service
D211862	Ecran	LCD24POUCES	FPDL9D3	Hors service
D212135	Smartphone	SAMUNGGALAXYA12	350699180727732	Hors service
D212159	Smartphone	SAMUNGGALAXYA12	350699180717246	Hors service
D212172	Smartphone	SAMUNGGALAXYA12	350699180707841	Hors service
D212383	Smartphone	SAMUNGXCOVER5	R58R928YGGF	Hors service
D213311	Ecran	LCD24POUCES	CN0PNKKTQDC0018Q7GAB	Hors service
D213451	pc portable	LCD24POUCES	CN0PNKKTQDC0018R66OL	Hors service
D214350	Ecran	LCD24POUCES	CN0PNKKTQDC0018R7LKB	Hors service
D214579	Smartphone	SAMUNGGALAXYA20E	355616105641894	Hors service
D214683	Smartphone	iphone 8	FFMW20ACJC67	Hors service
D214837	Téléphone	SM-A202F/DS	R58MA1RG65B	Hors service

D220584	PC Portable	XPS139310	B7DTLN3	Hors service
D220727	Smartphone	IPHONEXR64GO	FFWD32BYKXKN	Hors service
D220737	Smartphone	IPHONEXR64GO	DX3YC2B4KXKN	Hors service
D221070	Téléphone	SM-G525F/DS	R58TB05J9EX	Hors service
D230188	PC Portable	Latitude5440	20Q3VV3	Vol

**CONVENTION relative à l'utilisation mutualisée de cuves à carburant
entre
le Département des Alpes-Maritimes
et
la Commune de Saint-Auban**

Entre,

Le Département des Alpes-Maritimes,

dont le siège est au Centre administratif départemental - 147, boulevard du Mercantour - BP 3007 - 06201 NICE Cedex 3 - représenté par Monsieur Charles-Ange GINESY, Président en exercice du Conseil départemental, agissant en vertu d'une délibération du 08 décembre 2017,
ci-après désigné « le Département »,

d'une part,

Et,

La Commune de Saint-Auban,

dont le siège est situé - 9, place Don Jean Bellon - 06850 SAINT-AUBAN - représentée par Monsieur Claude CEPPI, Maire en exercice, agissant en vertu d'une délibération du Conseil municipal du 17 mars 2018,
ci-après désignée « la Commune »,

d'autre part,

Il est exposé préalablement,

Le Département dispose de 24 sites équipés de cuves à carburant avec automate de gestion informatisé destinés à assurer la réactivité des services opérationnels d'entretien des routes et de défenses des forêts contre les incendies, dont certains intéressent la Commune de Saint-Auban, notamment sur le site de Saint Auban, compte tenu de l'absence sur le secteur d'offre des distributeurs privés.

La dernière convention relative à l'utilisation mutualisée de cuves à carburant entre le Département et la Commune de Saint-Auban prend fin le 31 décembre 2023. Considérant la demande formulée par la Commune de Saint-Auban, la mutualisation des cuves à carburant est reconduite pour trois ans dans les conditions identiques, précisées de façon contradictoire dans le cadre de la présente convention.

Ceci étant exposé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention définit les modalités d'utilisation des cuves à carburant du Département par la Commune de Saint-Auban.

Article 2 : Cuves à carburant, véhicules et utilisateurs concernés

L'annexe à la convention précise :

- les sites du Département autorisés à la prise de carburant par la Commune de Saint-Auban,
- l'identification des véhicules de la Commune de Saint-Auban et des badges RFID associés, délivrés par le Département,
- les agents de la Commune de Saint-Auban attributaires de codes personnels d'identification.

L'annexe à la convention fera l'objet de mise à jour, suivant les demandes formulées.

Article 3 : Volume de carburant

Les retraits de carburant ne sont pas contingentés mais doivent rester compatibles avec les capacités techniques d'approvisionnement des cuves.

Article 4 : Conditions d'exécution

Pour les sites qui ne seraient pas maintenus en activité, le Département s'engage à informer la Commune de Saint-Auban de la fermeture du site avec un préavis de trois mois.

Pour les sites maintenus en activité, la Commune de Saint-Auban s'engage à :

- respecter le protocole d'accès aux sites,
- accéder aux sites pendant les heures de service,
- respecter les règles générales d'hygiène et de sécurité,
- s'adapter si nécessaire aux indisponibilités passagères des cuves que celles-ci soient le fait de pannes, contraintes d'approvisionnement ou de restrictions imposées par l'autorité préfectorale ou départementale.

L'utilisateur réalise lui-même le remplissage de son réservoir.

Article 5 : Compensation financière

Un bilan semestriel des consommations au 30 juin et au 31 décembre de chaque année est réalisé.

Une compensation financière sera calculée sur la base du volume de carburant consommé, multiplié par le dernier prix au litre d'achat du semestre écoulé. Toutefois, la Commune de Saint-Auban pourra compenser le volume de carburant consommé par un remplissage des cuves du Département à hauteur dudit volume.

Article 6 : Responsabilité, Assurances

La Commune de Saint-Auban est réputée couverte par une assurance responsabilité civile pour tout dommage résultant de son fait ou d'un de ses préposés. A défaut, elle sera son propre assureur.

Article 7 : Durée

Les dispositions de la présente convention entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024 et prendront fin au 31 décembre 2026. La convention est reconductible par reconduction expresse pour des périodes de trois ans. La demande de renouvellement devra être formulée par la Commune de Saint-Auban six mois ou plus avant le terme de la présente convention. L'autre partie dispose alors de trois mois pour refuser la reconduction.

Article 8 : Résiliation

En cas de non-respect des obligations de la présente convention, les contractants disposent de la faculté de la résilier, après l'envoi d'une mise en demeure préalable d'exécuter, non suivie d'effet dans un délai de 15 jours.

En dehors du cas prévu au premier alinéa du présent article, les contractants disposent de la faculté de résilier la convention par lettre recommandée avec avis de réception en respectant un préavis de trois mois.

Article 9 : Litiges

Tout litige né de la formation, de l'interprétation ou de l'exécution de la convention sera porté, à défaut d'accord amiable, devant les juridictions administratives compétentes.

Article 10 : Confidentialité et protection des données à caractère personnel

10.1. Confidentialité :

Les informations fournies par le Département des Alpes-Maritimes et tous documents de quelque nature qu'ils soient résultant de leur traitement par le cocontractant restent la propriété du Département des Alpes-Maritimes.

Tous les documents et les données récoltées via tous logiciels, emails, fiches de liaison sont strictement couverts par le secret professionnel (article 226-13 du code pénal). Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité durant toute l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Conformément aux articles 34 et 35 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le cocontractant s'engage à prendre toutes précautions utiles afin de préserver la sécurité des informations et notamment, d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des personnes non autorisées.

Le cocontractant s'engage à respecter, de façon absolue, les obligations suivantes et à les faire respecter par son personnel et ses sous-traitants :

- ne prendre aucune copie des documents et supports d'informations confiés, à l'exception de celles nécessaires pour les besoins de l'exécution de sa prestation, objet du présent contrat,
- ne pas utiliser les documents et informations traités à des fins autres que celles spécifiées dans le cadre du présent contrat,
- ne pas divulguer ces documents ou informations à d'autres personnes, qu'il s'agisse de personnes privées ou publiques, physiques ou morales,
- prendre toutes mesures permettant d'éviter toute utilisation détournée ou frauduleuse des fichiers informatiques en cours d'exécution du contrat,
- prendre toutes mesures, notamment de sécurité matérielle, pour assurer la conservation des documents et informations traités tout au long de la durée du présent contrat.

En fin de convention, et conformément à la durée légale de conservation des documents, le cocontractant s'engage à :

- procéder à la destruction de tous fichiers manuels ou informatisés stockant les informations saisies, sauf en cas de continuité de l'action,
- ou à restituer intégralement les supports d'informations selon les modalités prévues au présent contrat.

Si pour l'exécution de la présente convention, les parties ont recours à des prestataires de service, ceux-ci doivent présenter des garanties identiques pour assurer la mise en œuvre des mesures et des règles de confidentialité sus-énoncées.

Dans ce cas, les parties s'engagent à faire souscrire à ces prestataires de services les mêmes engagements que ceux figurant dans le présent article. A défaut, un engagement spécifique doit être signé par lesdits prestataires mettant à la charge de ces derniers les obligations sus-énoncées.

Le Département des Alpes-Maritimes se réserve le droit de procéder à toute vérification qui lui paraîtrait utile pour constater le respect des obligations précitées par le cocontractant.

Il est rappelé qu'en cas de non-respect des dispositions précitées, la responsabilité du titulaire peut également être engagée sur la base des dispositions des articles 226-17 et 226-5 du code pénal.

Le Département des Alpes-Maritimes pourra prononcer la résiliation immédiate de la convention, sans indemnité en faveur du titulaire, en cas de violation du secret professionnel ou de non-respect des dispositions précitées.

10.2. Protection des données à caractère personnel et formalités CNIL :

Le partenaire signataire de la convention s'engage à respecter les dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, et la nouvelle réglementation sur la protection des données personnelles.

Droit d'information des personnes (en cas de collecte des données personnelles entrant dans le champ de la convention).

Le signataire de la convention s'engage à fournir aux personnes concernées par les opérations de traitement et de collecte de données, l'information liée à leurs droits.

Exercice des droits des personnes (en cas de gestion de données personnelles entrant dans le champ de la convention).

Dans la mesure du possible, le signataire de la convention doit aider le Département des Alpes-Maritimes à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées : droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage).

Délégué à la protection des données.

Le signataire de la convention communique au Département des Alpes-Maritimes le nom et les coordonnées de son délégué à la protection des données, s'il en a désigné un conformément à l'article 37 du règlement européen sur la protection des données.

Registre des catégories d'activités de traitement.

Le signataire de la convention (qu'il soit considéré comme responsable de traitement ou sous-traitant) déclare tenir par écrit un registre de toutes les catégories d'activités de traitement conformément à l'article 30 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016.

10.3. Sécurité des données à caractère personnel : annexe jointe à la présente convention.

Cette convention, qui ne donne pas lieu à des frais d'enregistrement, a été établie en deux exemplaires

**Pour le Département
des Alpes-Maritimes**
(nom + cachet)

**Pour la Commune
de Saint-Auban**
(nom + cachet)

ANNEXE A LA CONVENTION PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Entrée en vigueur du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données)

Cette annexe a pour objectif, sans que cela ne soit exhaustif, de balayer les obligations liées à l'entrée en vigueur du Règlement 2016/679 et de rappeler les éléments majeurs à prendre en compte par le partenaire qui porte également une responsabilité (article 82 et suivants du règlement).

Le Département, ainsi que le partenaire, signataire de la convention (dont les obligations sont visées au considérant (1) et à l'article 28 du Règlement), doivent prendre toutes les précautions utiles au regard des risques présentés par les traitements pour préserver la sécurité des données à caractère personnel (Section 2, article 32 à 34 du Règlement). Ils doivent, notamment au moment de leur collecte, durant leur transmission et leur conservation, empêcher que les données soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès. Ils s'engagent à présenter les garanties suffisantes quant à la mise en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à sécuriser le traitement. Il appartient en particulier au partenaire, signataire de la convention d'engager d'ores et déjà le « Privacy by Design » afin de se mettre en conformité.

Les impacts de ce règlement sont majeurs en termes de droits pour l'utilisateur et en termes d'organisation et d'actions liées à la sécurité des traitements.

A cet égard, le partenaire dont les obligations sont édictées par l'article 28 du Règlement 2016/679, doit notamment s'assurer que :

- toute transmission d'information via un canal de communication non sécurisé, par exemple internet, s'accompagne de mesures adéquates permettant de garantir la confidentialité des données échangées, telles qu'un chiffrement des données ;
- les personnes habilitées disposant d'un accès aux données doivent s'authentifier avant tout accès à des données à caractère personnel, au moyen d'un identifiant et d'un mot de passe personnels respectant les recommandations de la CNIL voire de l'ANSSI, ou par tout autre moyen d'authentification garantissant au moins le même niveau de sécurité ;
- un mécanisme de gestion des habilitations doit être mis en œuvre et régulièrement mis à jour pour garantir que les personnes habilitées n'ont accès qu'aux seules données effectivement nécessaires à la réalisation de leurs missions. Le partenaire, signataire de la convention, s'engage à définir et formaliser une procédure permettant de garantir la bonne mise à jour des habilitations ;
- des mécanismes de traitement automatique garantissent que les données à caractère personnel seront systématiquement supprimées, à l'issue de leur durée de conservation, ou seront renvoyées au responsable de traitement ou feront l'objet d'une procédure d'anonymisation rendant impossible toute identification ultérieure des personnes concernées et ce en fonction de la réglementation en vigueur et des délais de conservation en lien avec le traitement et le Département. Concernant les mécanismes d'anonymisation, il conviendra de s'assurer que les statistiques produites ne permettent aucune identification, même indirecte, des personnes concernées ;
- les accès à l'application (par exemple en télémaintenance) doivent faire l'objet d'une traçabilité afin de permettre la détection d'éventuelles tentatives d'accès frauduleux ou illégitimes. Les accès aux données considérées comme sensibles, au regard de la loi du 6 janvier 1978 modifiée et du règlement européen relatif à la protection des données, doivent quant à eux être spécifiquement tracés en incluant un horodatage,

l'identifiant de l'utilisateur ainsi que l'identification des données concernées, et cela pour les accès en consultation, modification ou suppression. Les données de journalisation doivent être conservées pendant une durée de six mois glissants à compter de leur enregistrement, puis détruites ;

- le partenaire s'interdit de recourir à des sous-traitants (article 28 – 2° du Règlement) sauf cas prévu dans le cadre du marché passé avec la collectivité. Il s'engage, en recourant à un sous-traitant, au nécessaire maintien de la sécurité et de la confidentialité des données qui lui ont été confiées par le Département.

Concernant la détermination du niveau de sécurité requis en fonction du traitement

Le partenaire s'engage à mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté au risque, avec en particulier la mise en œuvre des moyens nécessaires permettant de garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constante des systèmes et des services de traitement.

Lorsque la finalité du traitement est susceptible d'engendrer un risque élevé pour les droits et les libertés des personnes physiques, le partenaire fournit une aide au responsable de traitement (article 28-3° -f) en aidant à la réalisation d'une analyse d'impact sur la vie privée (art. 35 du règlement) : évaluation globale du risque présenté par le traitement pour les droits et libertés des personnes.

Concernant les failles de sécurité, physiques ou logiques (articles 33 et 34 du Règlement)

Le partenaire s'engage à communiquer au responsable de traitement, dans les plus brefs délais et au maximum dans les quarante-huit (48) heures après en avoir pris connaissance, la survenance de toute faille de sécurité ayant des conséquences directes ou indirectes sur le traitement des données transmises par le Département des Alpes-Maritimes.

Le partenaire documentera le plus précisément possible la faille de sécurité en indiquant les faits concernant la violation des données à caractère personnel, ses effets et les mesures prises pour y remédier.

Concernant la conformité des traitements

Le partenaire met à la disposition du Département des Alpes-Maritimes toutes les informations nécessaires pour démontrer le respect des obligations prévues par le Règlement 2016/679 relatif à la protection des données des personnes physiques et pour permettre la réalisation d'audits.

ANNEXE A LA CONVENTION
relative à l'utilisation mutualisée de cuves à carburant
entre le Département des Alpes-Maritimes
et la Commune de Saint-Auban

Site(s) du Département autorisé(s) à la prise de carburant par la Commune de Saint-Auban :

- Saint-Auban
- Séranon
- Gréolières

Identification des véhicules de la Commune de Saint-Auban et des badges RFID associés, délivrés par le Département :

Immatriculation / code	Référence badge RFID
970321815	Tractopelle VENIERI	20216006
AS235VZ	Mercedes Benz SPRINTER	20216008
CV241EA	Dacia DOKKER	20216009

Liste des agents de la Commune de Saint-Auban attributaires de codes personnels d'identification :

- BIANCHI Franck
- AMMIRATI Yohan
- MENDY Adrien

Saint-Auban, le 19/01/2024

Le Maire
Claude CEPPI





**DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES**

**AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DU
TRANSFERT DES COMPETENCES ET MISSIONS RELATIVES A LA PREVENTION
DES INONDATIONS ET A LA GESTION DE L'EAU**

ENTRE

Le Département des Alpes-Maritimes, 147 boulevard du Mercantour, BP 3007, 06 201 Nice Cedex 3, représenté par le Président du Conseil départemental en exercice, Monsieur Charles Ange GINESY, habilité aux présentes en vertu de la délibération de la commission permanente en date du..... ;

Ci-après dénommé le Département ;

ET

Le Syndicat mixte pour les inondations, l'aménagement et la gestion de l'eau (SMIAGE) Maralpin dont le siège est situé à Nice, au Centre administratif départemental des Alpes Maritimes (CADAM), 147 Boulevard du Mercantour, représenté par le directeur général des services en exercice, Monsieur Cyril MARRO, habilité aux présentes en vertu d'une délibération du Comité syndical en date du..... ;

Ci-après dénommé le SMIAGE Maralpin ;

Vu la convention de partenariat dans le cadre du transfert des compétences et missions relatives à la prévention des inondations et à l'aménagement et à la gestion de l'eau, signée le 9 mai 2022 entre le Département des Alpes-Maritimes et le SMIAGE Maralpin ;

Il est préalablement exposé ce qui suit :

Dans le prolongement de la convention de transfert des compétences signée le 23 janvier 2017 pour une durée d'un an entre le SMIAGE et le Département, ces derniers se sont entendus pour établir une convention de partenariat (mise à disposition de locaux, services numériques, etc...) dont la dernière version a été signée le 9 mai 2022 pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2022, renouvelable 1 seule fois par reconduction expresse pour une durée totale ne pouvant excéder 8 ans.



Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit

Article 1^{er} – Modification des prestations et contributions en nature

L'article 9 relatif aux « autres prestations de service et contributions en nature » est modifié comme suit :

Article 9 – Autres prestations de service et contributions en nature

Suite à la mutation d'un agent vers le SMIAGE, il est cédé à titre onéreux à l'établissement public le véhicule électrique suivant :

RENAULT ZOE immatriculé FF 750 MJ ayant parcouru 51 352 km, pour un montant de 10 000 euros TTC correspondant à la valeur marchande du véhicule. Date de la 1^{ère} mise en circulation : 17 avril 2019.

Les frais de location de la batterie d'un montant de 99 euros TTC seront acquittés par le SMIAGE.

Les frais d'électricité à la recharge du véhicule seront réclamés lors de l'année N + 1.

Le Département fera parvenir un état des sommes à payer au SMIAGE.

Le véhicule conservera son emplacement équipé d'une prise électrique sur le parking central du CADAM.

Article 2 – Autres dispositions

Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées.

Fait à Nice, en deux exemplaires originaux, le

<p>Pour le Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau</p> <p>Le Directeur Général des Services Cyril MARRO</p>	<p>Pour le Département des Alpes-Maritimes</p> <p>Le Président Charles Ange GINESY</p>
---	--